

# Dossier technique "Chapes et carrelage" - Revêtement de carrelage - Revêtements de sols scellés (17)

Juillet 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires aborde le Revêtement de carrelage, en commençant par les revêtements de sols scellés (NF DTU 52.1).

## Âge minimal du support

		ÂGE MINIMAL DU SUPPORT CONSIDÉRÉ	
		POSE DÉSOLIDARISÉE OU POSE FLOTTANTE**	POSE ADHÉRENTE
Support structural	Dallage sur terre-plein	2 semaines	1 mois Dallage armé uniquement (NF DTU 13.3)
	Plancher dalle		
	Dalle pleine en béton armé coulée in situ	1 mois	6 mois
	Dalle pleine coulée sur prédalle en béton précontraint		
	Plancher en béton coulé sur bacs acier collaborants	1 mois	6 mois
	Plancher constitué de dalles alvéolaires en béton armé ou précontraint AVEC dalle collaborante rapportée béton armé	1 mois	6 mois
Support non structural	Plancher renforcé à poutrelles et entretoises, à l'ou précontraint, à entrevous de coffrage AVEC dalle de répartition complète coulée en œuvre	1 mois	6 mois
	Protection lourde sur tranchée	Sans objet	2 semaines
	Ravoiages ou forme de pente sur supports ci-dessus	24 heures*	24 heures*
	Couche d'enrobage de plancher chauffant conforme au NF DTU 65.14 P1	Type A**	Après la procédure de mise en chauffe
		Type C**	Sans objet
	Couche d'enrobage de plancher chauffant conforme au NF DTU 65.14 P2	2 semaines	Après la procédure de mise en chauffe
	3 semaines	Après la procédure de mise en chauffe	

Pour l'écoulement des eaux, le support doit présenter une pente minimum vers l'extérieur ou les dispositifs d'évacuation d'eau (siphon, caniveau...) de :

- 1 % dans les locaux intérieurs avec dispositif d'évacuation d'eau (siphon, caniveau...) ;
- 1,5 % en sols extérieurs.

## Cas de la pose désolidarisée

Elle est nécessaire :

- pour les supports récents dont l'âge minimal est défini dans le tableau précédent ;
- sur dallage non armé ;
- dans certains cas de mise en œuvre de sous-couches isolantes (voir le NF DTU 52.10) ;
- sur les ravoiages de type D et E dans les locaux à sollicitations modérées ou à fortes sollicitations.

Pour la pose de pierres naturelles en sol intérieur, à l'exception des escaliers, l'interposition d'un film de polyéthylène dont l'épaisseur est définie dans le NF DTU 52.1 P1-2 est indispensable, quel que soit le support.

En sols extérieurs, à l'exception d'une pose scellée sur protection lourde sur étanchéité, la couche de désolidarisation doit avoir une fonction drainante.

La planéité admissible du support est fonction du type de pose :

- pose scellée adhérente : support dont la planéité maximale est de 15 mm sous la règle de 2 m ;
- pose scellée désolidarisée : support dont les tolérances de planéité maximales sont de 7 mm sous une règle de 2 m et de 2 mm sous le réglé de 0,20 m ;
- pose flottante sur sous-couche isolante : voir le NF DTU 52.10. (cf dans Dossier technique "Chapes et carrelage" - Mise en œuvre de sous-couches isolantes (1.1))

## Caractéristiques des carreaux céramiques et assimilés

LOCAUX À FAIBLES SOLICITATIONS	SURFACE MAXIMALE DES CARREAUX CÉRAMIQUES	EXIGENCES ATTENDUES POUR LES CARREAUX CÉRAMIQUES MOUS TERRES CUITES	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
Intérieurs	5 ≤ 3000 cm <sup>2</sup>	Groupez A1a, A1b, B1a et B1b** avec force de rupture ≥ 1100 N	Conformes à la norme EN 14411 et d'épaisseur ≥ 7,5 mm Classés P3 minimum ***
Extérieurs	5 ≤ 3000 cm <sup>2</sup>	Groupez A1a, A1b, B1a** et B1b avec force de rupture ≥ 1400 N	Classés P4 minimum ***

\* dans le cas des surfaces à plusieurs pentes adjacentes, la surface maximale est limitée à 2300 cm<sup>2</sup>.  
\*\* ces groupes sont définis dans le NF DTU 52.1 P1-2 et sont désignés par le fabricant.  
\*\*\* au sens de la certification CB-52-UPCC.

Auteur

Cimbéton



**Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur [infociments.fr](http://infociments.fr)**

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet

Article imprimé le 01/04/2025 © infociments.fr